

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--Démocratie--Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 82/1110 du 27 Novembre 1982

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

GRAND MAITRE DE L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo ;
- VU - le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
- VU - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du Conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE Ier : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

Au Grade d'OFFICIER

- Monsieur ADOM DAMOA Nicolas, Commandant de Bord à Air Afrique - Brazzaville.

ARTICLE II. : Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 en ce qui concerne les droits de Chancellerie.

ARTICLE III : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 27 NOV 1982

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-